

## **ITALIEN-Première langue-Traductions (sous-épreuve n°1)**

Les textes choisis sont tirés d'un article de Marc Fumaroli, *L'Etat, le patrimoine et "le business des biens culturels"*, paru dans *Le Monde* en 2010 (pour le thème) et d'un essai de Aldo Grasso, *Prima lezione sulla televisione*, publié par les éditions Laterza en 2011 (pour la version).

Le nombre de copies soumises à la correction était de 90, dont 41 ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne. Les notes s'échelonnent entre 04 et 16,5 sur 20.

### Version

A quelques mots ou expressions près (fatata, suggellare, il succedersi), le passage choisi ne devait pas présenter, en principe, des difficultés majeures. D'autant plus que le contexte a permis à nombre de candidats de trouver des solutions plus ou moins adaptées.

Néanmoins, il convient de signaler les erreurs les plus communes qui ont été relevées. Erreurs de vocabulaire, tout d'abord (qui entraînent souvent une compréhension insuffisante du texte et, par là-même, des non-sens...) et de grammaire, voire de grammaire de base : prépositions, pronoms relatifs, concordance des temps.

Parmi les mots et les expressions qui ont donné du mal à plusieurs candidats, on souligne "rilevante", "affrontato", "colto", "ripreso", "nei confronti", voire aussi du vocabulaire plus fréquent ("mezzo" ou bien "sconosciuto", par exemple). Quant à la grammaire, on signale également des fautes de français (parfois graves comme c'est le cas dans l'expression "espace publique" (reperée dans plusieurs copies!), aussi bien que des nombreuses – et toujours déplorables ! (voir rapport des années précédentes...) – fautes d'orthographe.

### Thème

Si, dans les commentaires des années précédentes, on a pu rappeler l'importance du contexte pour tout acte de traduction qui se veut réussi, cette fois-ci on commencera plutôt par souligner les lacunes de vocabulaire et, qui plus est, de vocabulaire de base.

Non seulement, en effet, des mots ou des expressions moins fréquents (mais qui ne devraient pas, pour autant, échapper à des candidats LV1) tels que “mécène”, “veiller”, “héberger”, “emprunts”, “au profit de”, “redoutable”, “avant-garde” mais aussi “prix”, “jouets”, “japonais”, “hôte”, “cultivés”, “Angleterre”, ou “européen”, ont souvent posé problème. Mais les fautes d’ordre lexicale se repercutent inévitablement sur la compréhension de l’ensemble de la phrase, donnant lieu à des mauvaises traductions voire à des véritables non-sens : coltivati/colti, mecenate/medico, premio/prezzo etc.

Quant aux aspects grammaticaux du texte, il convient d’insister sur la difficulté rencontrée par plusieurs candidats devant la traduction du relatif “dont” ainsi que du comparatif d’égalité (rendu à la fois par “tutto così/come”, “quanto/tanto”, “tanto quanto/sia”, “alquanto/che”, “almeno/che” etc.). On constate aussi des lacunes en ce qui concerne le participe passé irréguliers de certains verbes, ainsi que l’emploi des prépositions (par exemple dans la traduction des expressions “au profit de”, “au nom de” et “à cet égard”).

Il est également à remarquer le fait que nombreuses copies font preuve de tout manque de rigueur en ce qui concerne l’orthographe, ce qui ne peut qu’agacer le correcteur : la fréquence avec laquelle on répertorie des monstruosité telles que “opposizione” ou “espozzizione” – par exemple – laisse penser que certains candidats n’ont jamais maîtrisé l’opposition entre la consonne “s” et la consonne “z”, à savoir le fait qu’il y a, en italien, un seul signe orthographique pour la prononciation double (sourde et sonore) de chacune de ces consonnes !

